

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 08/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON.

Date de la convocation : 22/03/2023

Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON – BESNARD – GAUTIER
Messieurs SERAY – DURET

Date d'affichage : 22/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 8

Nbre de présents : 5

Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS-CARON
Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Madame BESNARD
Monsieur Julien BOURGOGNE donne pouvoir à Madame GAUTIER

Ouverture de la séance :

5 présents et 3 pouvoirs : 8 votants

Nomination du secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

OBJET : Fixation de la durée d'amortissement d'une subvention d'équipement

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que le CCAS disposait d'un véhicule afin de pouvoir assurer un service de transport à la personne,

Considérant que, suite à l'arrêt de ce service de transport à la personne, le CCAS a décidé de céder ce véhicule à la commune,

Considérant la cession, à titre gracieux, du véhicule à la date du 22 Août 2022,

Considérant les écritures comptables générées en 2022 pour la cession gracieuse de ce véhicule,

Considérant que la durée d'amortissement d'une subvention d'équipement d'un bien est de 5 ans,

Considérant le faible montant de la subvention d'équipement s'élevant à 1 424.08 €,

Il est proposé d'amortir sur une année cette subvention d'équipement correspondant à la cession du véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, l'unanimité des membres présents et représentés

Article unique : Décide d'amortir sur une année la subvention d'équipement établie en 2022 à l'article 20411
« Subventions d'Équipement versées – Biens mobiliers »

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/23

Publiée ou notifiée, le 03/04/23

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait certifié conforme au registre

Houdan, le 31 Mars 2023

LA Vice-Présidente du CCAS,

La Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON




Christine DEBLOIS-CARON


